

*Date de dépôt: 16 septembre 2002*

*Messagerie*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant l'accès à l'école des Allières**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 5 novembre 1993, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition P 951/2 ci-annexée, sur la base d'un rapport de la commission des pétitions déposé le 12 octobre 1993 (MGC 1993, pp. 7237-7239).

Les pétitionnaires étaient préoccupés par l'important trafic qui encombrait l'avenue des Allières et par le stationnement sur les trottoirs qui forçait les piétons, enfants et adultes, à emprunter la chaussée. Ils estimaient qu'au-delà des nuisances engendrées, cette situation compromettait sérieusement la sécurité des enfants fréquentant l'école des Allières. Ils demandaient dès lors une meilleure application de la législation en matière de circulation et de sécurité routière et la pose d'agrafes sur les trottoirs.

A l'époque, un autre groupe de parents d'élèves avait également déposé une pétition à ce propos (cf. pétition P 951/1, MGC 1993, pp. 3157-3162), mais allant dans le sens contraire. Ces derniers pétitionnaires demandaient en effet davantage de tolérance à l'égard des parents qui amènent leurs enfants en bas âge à l'école des Allières en voiture ainsi qu'un libre accès avec la possibilité de stationner temporairement sur le trottoir. Le problème était d'autant plus sensible à l'époque que nombre d'élèves venaient de loin, dans l'attente de l'ouverture d'une école située plus près de leur domicile.

Vu l'ouverture imminente de ladite école, soit celle de Pré-Picot, la pétition P 951/1 avait été déposée sur le bureau du Grand Conseil à titre

d'information tandis que la P 951/2 demandant une amélioration de la sécurité avait quant à elle été renvoyée au Conseil d'Etat. Cela étant, il convient de relever que le problème soulevé par les auteurs de la pétition P 951/2 (déficit de sécurité dû à la présence de véhicules automobiles) découle pour partie du comportement des parents d'élèves, qui souvent font également usage de véhicules aux alentours immédiats, à l'appui de manœuvres susceptibles de poser des problèmes de sécurité.

Afin d'améliorer la sécurité des élèves fréquentant l'école et de diminuer les nuisances, plusieurs mesures ont été mises en place depuis le dépôt de la pétition.

Ainsi, un kit-école a été installé sur l'avenue Godefroy. Le trottoir de cette avenue, du côté de l'avenue des Allières sur le tronçon sis entre la route de Chêne et l'avenue des Allières, a été protégé par des obstacles physiques, afin d'éviter son utilisation par des véhicules automobiles. Dans l'avenue des Allières, le stationnement des véhicules a été réglementé par des cases marquées au sol, l'arrêt des véhicules étant interdit en dehors de ces dernières. Une signalisation verticale indique cette prescription. Du côté pair de l'avenue des Allières, le trottoir a été équipé d'obstacles physiques, afin d'éviter le stationnement illicite.

Enfin, le contrôle du respect de ces règles de circulation est effectué par la gendarmerie et par les agents municipaux.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

La présidente :  
Micheline Calmy-Rey

Annexe : *texte de la pétition*

Dépôt : septembre 1992

## **Pétition**

### **Accès des abords de l'école des Allières**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous soussignés usagers piétons (parents d'élèves, enseignants et riverains) de l'avenue des Allières, avons constaté le jour de la rentrée des classes que les chabouris posés avenue des Allières durant l'été par la voirie de la Ville de Genève avaient été délibérément enlevés.

Nous nous étonnons du manque de réaction des autorités municipales et cantonales face à cet acte délictueux. En effet, l'OTC nous a affirmé, lors d'une réunion dans leurs bureaux, le 18 septembre 1992, que ni la municipalité ni l'Etat de Genève ont ordonné l'enlèvement de ces barrières.

L'OTC et la municipalité ont pu, à maintes reprises, constater qu'à l'heure de la sortie des classes, les trottoirs et la chaussée de l'avenue des Allières sont encombrés par des véhicules à l'arrêt qui ne respectent pas la signalisation en place (2.49) et mettent par là même les usagers piétons objectivement en danger.

Aussi force nous est de constater qu'en ce lieu, les autorités compétentes font très peu respecter les lois en vigueur qui protègent l'espace réservé aux piétons, obligeant ces derniers, bien souvent au péril de leur intégrité corporelle, à côtoyer des véhicules au démarrage, et cela sur un espace de trottoir réduit à un minimum (moins de 50 cm). Fréquemment, les piétons (adultes ou enfants) sont contraints d'emprunter la chaussée pour pouvoir passer. Or cette dernière situation fait loi pour toute personne accompagnée d'un landau.

Outre les nuisances (bruits intempestifs, bruits de moteurs, pollution) qu'occasionnent ces véhicules en infraction, nous attirons votre attention sur les dangers réels qu'encourent nos enfants à chaque sortie de classe, soit par exemple l'écrasement d'un pied, le choc avec une portière ouverte, etc.

Nous relevons aussi l'incohérence de l'éducation routière dispensée chaque année à l'école par la gendarmerie genevoise. Aux enfants de constater journellement que l'usage des trottoirs pour les piétons n'est qu'une théorie valable en classe, car sortis de l'école ils sont confrontés à l'égoïsme sauvage de quelques automobilistes qui font la loi...

Il est à noter que dans une situation aussi confuse, l'accès aux habitations et à l'école pour les ambulances, les pompiers et la police est grandement gêné, voire impossible.

C'est pourquoi nous vous demandons l'application de la loi et la pose d'agrafes afin de garantir le passage et la sécurité des usagers des trottoirs de l'avenue des Allières. Confiant en votre bienveillante compréhension, nous sommes persuadés que vous ne manquerez pas de donner satisfaction à notre requête dans la mesure de vos obligations et cela avant même que nous ayons à déplorer un accident dû à cette situation scandaleuse et inacceptable.

Dans l'attente d'une prompte réponse de votre part, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les députés du Grand Conseil, nos respectueuses salutations.

*N.B. : 129 signatures  
Comité des parents d'élèves  
M. et Mme GROSJEAN  
Route de Chêne 34, 1208 Genève*